

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°37 du 3 octobre 2008

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°7

DÉCISION N° 404049/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDREP/BEP

relative à la création de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
Cherbourg.

Du 30 juin 2008

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE : *sous-direction « ressources-études prospectives » ; bureau « études prospectives ».*

DÉCISION N° 404049/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDREP/BEP relative à la création de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense Cherbourg.

Du 30 juin 2008

NOR D E F E 0 8 5 2 1 9 1 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.1

Référence de publication : BOC N°37 du 3 octobre 2008, texte 7.

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense ;

Vu la note n° 0-39296-2008 DEF/EMM/SIC/NP du 12 juin 2008 ⁽¹⁾.

Article 1er.

À compter du 1^{er} septembre 2008, est créée la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et de systèmes d'information de la défense Cherbourg (DIRISI Cherbourg). Elle prendra le statut de direction locale, organisme extérieur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI).

Article 2.

Une instruction particulière précisera les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la DIRISI Cherbourg.

Article 3.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2008 et fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division aérienne,
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la
défense,*

Patrick FRESKO.

(1) (n.i. BO).